



---

## Conseil de sécurité

### Débat ouvert sur la Traite d'êtres humains en période de conflit armé, en application de la résolution 2331 (2016) du Conseil de sécurité

New York, le 21 novembre 2017

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

Ce premier rapport du Secrétaire général sur la traite d'êtres humains en période de conflit armé, établi en application de la résolution 2331, fournit une excellente base de référence sur les activités menées par les agences de l'ONU dans ce domaine. Il donne aussi un aperçu des bonnes pratiques mises en place par les États membres. Dans ce contexte, il est encourageant de constater que plusieurs des questions discutées lors du débat ouvert de ce conseil l'an dernier, auxquelles il a été recommandé de donner suite, ont été mises en œuvre. Mais le rapport témoigne également, une fois de plus, de l'ampleur des répercussions que la traite d'êtres humains a sur la paix et la sécurité, y compris sur la sécurité humaine.

Pour cette raison, la Suisse tient à remercier la présidence italienne pour l'organisation de ce débat ouvert sur la traite d'êtres humains en période de conflit armé, ainsi que pour la présentation d'une résolution très opportune, qui accorde, entre autres, une importance particulière à la vulnérabilité des enfants dans ce contexte.

Monsieur le Président,

La traite d'êtres humains peut être la conséquence d'une crise sécuritaire ou d'un conflit armé. La migration et les déplacements forcés qui s'ensuivent, y compris les déplacements internes, aggravent les risques de traite et d'exploitation. Les problèmes qui en découlent concernent tous les pays situés le long des routes migratoires. Si l'absence de paix et de sécurité est propice au modèle économique

des trafiquants, comme c'est visiblement le cas en Libye, les pays en paix dotés d'un état de droit solide sont loin d'être épargnés pour autant.

C'est la raison pour laquelle la Suisse s'efforce de renforcer les mesures d'identification et de protection des personnes dans sa procédure d'asile. Le deuxième plan d'action national contre la traite des êtres humains (2017 – 2020) prévoit un certain nombre d'activités en ce sens. L'une d'elle consiste à sensibiliser systématiquement les employés des centres de requérants d'asile, qui sont en première ligne. Le plan d'action accorde également une attention particulière aux mineurs non accompagnés, dans le contexte de la traite d'êtres humains. Les chiffres et les faits publiés dans le récent rapport conjoint du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) sur les enfants et les jeunes qui transitent par les routes de la Méditerranée confirment la nécessité d'adopter des mesures de prévention et de protection ciblant ce groupe, et plus particulièrement les mineurs non accompagnés, qui sont non seulement plus vulnérables aux risques de la traite, mais aussi surreprésentés parmi les personnes en déplacement.

Nous apprécions également le fait que le Secrétaire général mentionne à plusieurs reprises dans son rapport l'importance des organisations régionales telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Grâce à son plan d'action contre la traite, l'OSCE contribue en effet à la mise en place d'une réponse opérationnelle et à l'élaboration de politiques de lutte contre toutes les dimensions de cette problématique, en particulier dans les situations de conflit et de post-conflit.

Monsieur le Président,

Afin de lutter contre l'impunité des trafiquants d'êtres humains, j'aimerais également souligner l'importance des mécanismes de suivi et d'établissement des faits. Ces mécanismes permettent de constituer une précieuse base de connaissances sur ce phénomène et contribuent à renforcer l'obligation de rendre des comptes. Il est par conséquent judicieux de recourir à des instruments tels que le Mécanisme de surveillance sur le recrutement d'enfants soldats, créé en 2005 par le Conseil de sécurité, afin de disposer d'informations sur les violations graves commises à l'encontre des enfants lors des conflits armés.

Monsieur le Président,

La traite d'êtres humains est un crime qui dépasse les frontières nationales. Sachant cela, la lutte contre ce phénomène est un devoir fondamental pour tous les États ; la Suisse est prête à continuer à fournir sa part d'efforts dans la lutte contre la traite d'êtres humains à la fois comme cause et comme conséquence des conflits armés.

Je vous remercie.

---

*Unofficial translation*

Mr. President,

This first report of the Secretary-General on trafficking in persons in armed conflict, pursuant to Security Council resolution 2331, provides an excellent baseline of activities undertaken by the UN agencies. It also allows some insight into best practices developed by member states. It is encouraging to see that several issues discussed and recommended at the open debate of this council last year are being implemented. Nevertheless, the report also shows once more how broad the implications and effects of trafficking in persons on peace and security – including human security – are.

For this reason, Switzerland thanks the Italian presidency for organizing this open debate on trafficking in persons in armed conflict and for the timely resolution which addresses – inter alia – the special vulnerability of children in conflict situations.

Mr. President,

Trafficking in persons can be a consequence of crisis and armed conflict. For example: forced displacement, including internal displacement, and migration increase the risk for trafficking and exploitation. The challenges related to this concern all countries along the migration routes. While the absence of peace and security is favorable to the business model of traffickers – as is the obvious case in Libya – peaceful countries with strong rule of law are by no means exempted.

This is why Switzerland is working on strengthening measures for identification and protection of persons in the asylum procedure. The revised national action plan against trafficking in persons (2017 – 2020) foresees a number of activities in this regard. One of those is the systematic training of frontline workers in asylum reception centers. The plan also puts a special focus on unaccompanied minors in the context of trafficking. The recent UNICEF/ IOM Report on children and youth on the move across the Mediterranean Sea presents facts and figures that confirm the need for prevention and protection measures targeting this group, in particular unaccompanied minors that are not only particularly vulnerable to trafficking, but also disproportionately represented among the people on the move.

We also welcome the SG report's references to the value of regional organisations, such as the Organisation for Security and Cooperation in Europe. Through its Action plan on Combating Trafficking in Human Beings, the OSCE is effectively contributing to counter-trafficking policy development and operational response in conflict and post-conflict environments, covering all the dimensions of the trafficking phenomenon.

Mr. President,

Let me also highlight the importance of fact-finding and monitoring mechanisms, in order to fight against the impunity of those involved in human trafficking. The combination of monitoring, reporting and fact finding helps to build the important knowledge base on trafficking. It also contributes to strengthening accountability of this crime. In this sense, it is crucial to exploit the existing mechanisms such as the Monitoring and Reporting Mechanism (MRM) on grave violations committed against children in times of armed conflict, established by the Security Council in 2005 to provide for the systematic gathering of reliable information on grave violations committed against children in situations of armed conflict.

Mr. President,

Human trafficking is a crime that goes beyond national borders. In light of this, the fight against this phenomenon is a fundamental duty of all States and Switzerland stands ready to continue to deliver its share in combatting trafficking as a cause and a consequence of armed conflict.

Thank you.